

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

**N° 167/2018**

**OBJET : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciale »**

**L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M. Jean CHENIN donne procuration à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENSA, M<sup>me</sup> Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M<sup>me</sup> Sabine PARACHE à M<sup>me</sup> Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

**ABSENTS** : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté, dans le cadre de la compétence développement économique, compétence obligatoire, il y a lieu de définir l'intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciale ».

La loi n'apporte pas de précision particulière quant aux contours de cette nouvelle responsabilité en matière de politique locale du commerce,

L'enjeu pour la CCBA étant de définir des domaines stratégiques et de répartir les actions à mener entre intercommunalités et commune.

Dans un premier temps il est proposé de réaliser une étude qui portera sur la réalisation d'un diagnostic de l'appareil de consommation commerciale mais également sur les pratiques des ménages.

La CCBA pourra alors sur la base de ce diagnostic et de cette analyse définir les différents domaines d'intervention qui peuvent relever de l'intercommunalité et/ou des communes,

Définir en quoi cette nouvelle organisation pourra répondre aux défis d'avenir du territoire de la CCBA en matière de commerce et d'artisanat.

L'élaboration d'un programme pluriannuel d'interventions en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales sera l'opportunité de compléter la définition de l'intérêt communautaire dans ce domaine de compétence.

Il est donc proposé de déclarer d'intérêt communautaire au titre de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » :

- La réalisation sur la réalisation d'un diagnostic de l'appareil de consommation commerciale mais également sur les pratiques des ménages

- L'élaboration d'axes stratégiques et d'un plan d'actions en matière de « politique locale du commerce de soutien aux activités commerciales » :

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité :

**DECIDENT** de définir l'intérêt communautaire de la compétence « « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales », » tel que proposé par le Président et à la majorité des deux tiers conformément à l'article L 5214-16-IV du CGCT.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS